

## PRODUITS PHARMACEUTIQUES EXCLUS

- En dermatologie: sont exclus les produits traitant es affections suivantes: (voir VIDAL) (ACNE ; ALOPECIES, HIRSUTISME LOCAUX ; DERMOCORTICOÏDES ; DETERSION DES PLAIES ; HYPERHYDROSE ; KERATOLYTIQUESCOR, DURILLONS ; PHOTODERMATOSES
- Les produits de beauté, d'hygiène, cosmétologie
- Les sédatifs d'origine végétale
- Les médicaments de l'obésité : anorexigènes et traitements divers de l'obésité
- Les oréxigènes
- Les produits homéopathiques
- Les édulcorants
- Les vitamines, fortifiants et associations vitaminiques sauf la Femme enceintes)
- Les compléments alimentaires
- Les antiasthéniques et oligo-éléments
- Les contraceptifs locaux et hormonaux
- Les produits pour traitement de stérilité
- Les médicaments pour la dysfonction érectile
- Les produits diététiques
- Les produits de désinfection et de Tous les produits de la parapharmacie
- Les préservatifs et produits similaires ayant le même but
- Les vaccins
- La confiserie médicamenteuse
- Les produits de désintoxication tabagique
- Les produits d'homéopathie, d'oligothérapie
- Les renouvellements d'ordonnance non prescrits par un médecin
- ONGLES et CHEVEUX ; ANTIMITOTIQUES LOCAUX SEBORRHEE ; TROUBLES DE LA PIGMENTATION)
- Vitamine K 1 (sauf pour les femmes stérilisation
- Préservatifs désintoxication, ANTISEPTIQUES; VERRUES, vitamine
- Les Médicaments directement fournis par la pharmacie sans prescription médicale

**Ces exclusions ne concernent pas la liste ci-dessous, si l'indication est curative.**

- Les Femme enceintes
- Les traitements de l'anémie
- Les drépanocytaires
- Les adhérents détenant des bons de pharmacie 100%

**Les traitements anticancéreux sont soumis à une validation.**

**NB : Liste énumérative mais non limitative.**

**NB : Ces exclusions ne concernent pas la liste ci-dessus, si l'indication est curative**

- Les femmes enceintes
- Les traitements de l'anémie
- Les drépanocytaires
- Les adhérents détenant des bons de pharmacie 100%